



Absence d'anonymat lors d'un examen de btm

Par **de pinho**, le **16/10/2009** à **15:23**

Bonjour,
J'ai 32 ans et j'ai repris des études de prothèses dentaires après une réorientation.
J'ai tout d'abord passé un diplôme de CAP à la chambre des métiers de Metz où j'ai eu 16.86/20 de moyenne générale dont 17/20 en pratique. Le jury était constitué de personnes extérieures à la chambre des métiers par conséquent les épreuves étaient anonymes.
Cette année, j'ai passé un BTM et les résultats étaient assez bizarres. J'ai une moyenne qui se situe aux alentours de 15/20 voir un peu plus, avec les coefficients, à mes écrits.
Par contre en pratique se sont mes enseignants qui m'ont noté; ils étaient présents lors de l'examen afin de noter les présentations intermédiaires des travaux et j'ai eu 6.96/20. J'ai trouvé la note étonnamment basse et j'ai demandé à avoir le détail des notes de pratique au service des examens car plusieurs travaux étaient notés, de voir mes travaux et de récupérer du matériel. On m'a dit tout d'abord qu'il n'y avait pas de problème, puis aucun signe depuis un mois passé.
Je sais que mes enseignants ne m'appréciaient pas énormément malgré le fait que je sois très discrète, mais je ne pensais pas que lors d'un examen dépendant de la chambre des métiers un avis personnel puisse intervenir.
Tout ceci me paraît étrange et j'ai l'impression de n'avoir même aucun recours juridique ou autre.
Dans l'attente et l'espoir d'une réponse, je vous prie d'agréer, mes salutations sincères.